

JLB/NT/V/COMITE

Le Président

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 07/01/2025

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 14 janvier 2025 à 18h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule :

- o **De 16h00 à 18h00** : intervention d'Agate Territoires pour présenter la prospective financière du SIGP, avant le débat d'orientation budgétaire 2025.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 décembre 2024.
- Relevé des décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Avenant à la convention SIGP-CDG73 relative à la mission de référent déontologue élu.
2. Mise à jour du tableau des effectifs permanents du SIGP : création d'un poste à mi-temps.

PATRIMOINE

3. Vente de parcelles agricoles : modification de l'acquéreur et des parcelles à vendre.

FINANCES

4. Budget général du SIGP : restes à réaliser 2024.
5. Budget annexe Eau et Assainissement du SIGP : restes à réaliser 2024.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE



Je soussigné(e),, donne pouvoir à M , membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (mention manuscrite) :

A , le

⇒ BON POUR POUVOIR (mention manuscrite) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.